

## RÈGLEMENT D'APPEL À PROJET 2026

*Fondation Carbone Genève*

Le présent règlement précise uniquement les modalités propres à l'édition 2026 de l'appel à projets durables de la Fondation Carbone Genève.

Pour toutes les règles générales relatives à l'éligibilité, aux bénéficiaires, aux dépenses, à l'évaluation, au suivi, à la communication et à la confidentialité, les candidats doivent se référer au Document-cadre - Règlement d'attribution des fonds de la Fondation Carbone Genève, qui fait partie intégrante du présent appel.

En cas de divergence, le document-cadre prévaut.

|                                            |   |
|--------------------------------------------|---|
| 1. Paramètres de l'édition 2026 .....      | 1 |
| 2. Dépôt des candidatures .....            | 1 |
| 3. Eligibilité des projets .....           | 1 |
| 4. Instruction, sélection et annonce ..... | 2 |
| 5. Attribution du don .....                | 2 |
| 5. Dispositions finales .....              | 2 |

## 1. Paramètres de l'édition 2026

L'appel est ouvert à l'ensemble des thématiques de développement durable prévues dans le document-cadre, sans priorité particulière.

L'enveloppe disponible s'élève à CHF 5'000 et est attribuée intégralement à un seul projet lauréat. Chaque candidature vaut donc demande de la totalité de cette enveloppe.

Le coût total du projet peut être supérieur à CHF 5'000, à condition que les autres ressources ou cofinancements soient présentés dans le plan de financement.

Aucune durée maximale du projet n'est imposée. Le soutien peut financer une phase clairement identifiée d'un projet plus large, avec des objectifs, un budget, un calendrier et des résultats attendus propres.

## 2. Dépôt des candidatures

L'appel est ouvert du 24 septembre au 22 octobre 2026 inclus.

Le dossier de candidature complet doit être transmis par courriel à [contact@carbongeneve.ch](mailto:contact@carbongeneve.ch) au plus tard le 22 octobre 2026.

Il comprend le formulaire de candidature dûment complété ainsi que les pièces justificatives qui y sont demandées.

L'objet du courriel doit mentionner le nom de l'organisme candidat et le titre du projet.

Tout dossier incomplet à la date de clôture peut être déclaré irrecevable.

## 3. Eligibilité des projets

Sont éligibles les projets durables qui répondent aux conditions fixées par le règlement général des appels à projets de la Fondation Carbone Genève et qui s'inscrivent dans les thématiques définies pour l'appel à projets 2026.

Les projets doivent présenter des retombées substantielles et identifiables pour le canton de Genève.

#### 4. Instruction, sélection et annonce

Les candidatures sont examinées conformément aux conditions d'éligibilité et aux critères d'évaluation fixés par le document-cadre.

La sélection se déroule selon le calendrier suivant :

- jusqu'au **30 octobre 2026** : analyse et présélection des candidatures ;
- au plus tard le **13 novembre 2026** : sélection du projet lauréat par le Conseil de fondation ;
- **Date à déterminer** : annonce du projet lauréat par la Fondation Carbone Genève.

Le Conseil de fondation se réserve la possibilité de ne retenir aucun projet si les candidatures ne présentent pas une qualité suffisante.

#### 5. Attribution du don

Le soutien est accordé sous la forme d'un don de **CHF 5'000**, conditionné à la signature d'une convention entre la Fondation Carbone Genève et le bénéficiaire.

Le don est versé en une seule fois, par virement bancaire, après la signature de la convention. Seules les dépenses engagées après cette signature sont admissibles.

Les autres modalités financières ainsi que les obligations du bénéficiaire sont régies par le document-cadre et la convention.

#### 5. Dispositions finales

Le dépôt d'une candidature implique l'acceptation du présent règlement et du document-cadre. Il ne crée aucun droit à l'obtention d'un financement.

La Fondation peut demander des compléments, modifier le calendrier, suspendre ou annuler l'appel lorsque les circonstances le justifient.

RÈGLEMENT 2026 APPROUVÉ À GENEVE, le 07.09.2026